

L'an deux mille DOUZE, le 6 DECEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Martine VALLIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 novembre 2012

Etaient présents :

- **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS
- **ARSAC :** Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- **CANTENAC :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
- **LABARDE :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- **LUDON MEDOC :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- **MARGAUX :** Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- **SOUSSANS :** Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Concerne : 2012-0612-07 Création de poste « chargé(e) de mission « inventaire du patrimoine » - demande d'aide régionale - autorisation

La Région Aquitaine et le département de la Gironde se sont engagés dans une démarche d'inventaire du patrimoine architectural et paysager de 34 communes riveraines de l'estuaire.

Les 7 communes de Médoc Estuaire concernées (Cussac Fort Médoc, Arcins, Lamarque, Soussans, Margaux, Cantenac et Labarde) vont donc bénéficier d'un inventaire exhaustif et de grande qualité de leur patrimoine.

Malheureusement 4 communes du territoire n'ont pas pu être intégrées dans l'inventaire.

Or une telle base de données disponible à l'échelle communautaire serait utile d'une part pour une meilleure connaissance du territoire et de son histoire, d'autre part pour la réalisation de nombreux projets relevant du tourisme (ex : expo photos, carte touristiques, itinéraires autour du patrimoine, etc...), de l'urbanisme (ex : réalisation d'une charte architecturale et paysagère) ou de la communication (journal, site Internet, etc..).

Il est donc de l'intérêt de la Communauté de Communes de compléter ce travail par la réalisation d'un inventaire de même nature sur les 4 communes non prises en compte : Ludon Médoc, Macau, Le Pian Médoc et Arzac.

Le travail a été évalué par les responsables de l'Inventaire à un an pour un chargé de mission spécialisé et le Conseil Régional est prêt à accompagner cette démarche d'une part en prenant en charge 30 % du coût global et d'autre part en assurant le pilotage scientifique du projet (logiciel spécifique mis à disposition, méthodologie, etc..).

Le coût global, salaire et charges, d'un tel recrutement est estimé entre 20 et 30 000 € pour lequel il est proposé de solliciter une participation régionale à hauteur de 30 %.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Décide** la création d'un poste de chargé de mission « inventaire du Patrimoine », dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée d'un an,
- ▶ **Autorise** Monsieur le Président à solliciter une subvention au Conseil Régional d'Aquitaine à hauteur de 30 % du coût global (salaire et charges)

Pour copie conforme

Arsac, le 10 décembre 2012

